

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 février 2020
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 11 février, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par le Ministère syrien des affaires étrangères et des expatriés en date du 11 février 2020.

« Le régime turc persiste à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne : il déploie des soldats supplémentaires dans les provinces d'Edleb et d'Alep et vise des agglomérations et des positions militaires afin de sauver ses supplétifs terroristes qui s'effondrent face à l'avancée de l'Armée arabe syrienne.

La République arabe syrienne réaffirme son rejet catégorique de la présence turque sur son sol, qui constitue une violation du droit international et une atteinte à la souveraineté nationale flagrantes et contredit les déclarations d'Astana et les accords de Sotchi relatifs à la zone de désescalade à Edleb. La présence turque confirme que le régime d'Erdoğan n'honore pas ses promesses et continue d'agir hors-la-loi.

La République arabe syrienne demande à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à la conduite hostile du régime turc qui apporte un soutien illimité au terrorisme dans le pays et en Libye. Elle souligne à nouveau que ces attaques ne réussiront pas à revigorer les organisations terroristes et que l'Armée arabe syrienne s'emploiera à les pourchasser jusqu'à les anéantir totalement et reprendre le contrôle de l'ensemble du territoire ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar Ja'afari

